



Meyer Azogui, Cyrus Conseils, confirme que le fait que cette profession soit autant réglementée est de nature à rassurer les clients

consacre 240 heures chaque année à la formation continue et je dispose d'un outil juridique qui m'informe quotidiennement des mises à jour juridiques et fiscales. Un conseiller se doit de s'informer et se former en permanence: cela est indispensable au regard d'une réglementation qui évolue considérablement" raconte Linda Brunet, CGPI certifiée et gérante du cabinet Equation Patrimoine.

Dès le premier rendez-vous, le CIF doit remettre à son client une note où sont précisées un certain nombre d'informations, comme par exemple son numéro d'enregistrement en qualité de CIF, le nom de l'association à laquelle il adhère, mais aussi les liens qu'il entretient avec des établissements promoteurs de produits financiers, si ceux-ci sont de nature capitalistique ou commerciale. Le conseiller propose ensuite une lettre de mission qui indique le montant de ses honoraires et définit le cadre de la mission confiée. Par la suite, viennent des rapports qui rendent compte de manière régulière et écrite de l'évolution du patrimoine, tout en assurant bien sûr le secret professionnel.

Afin de garantir l'intérêt des épargnants, la CIP a procédé à une définition bien précise de l'indépendance. Les clients ont la possibilité de s'assurer que le CIF

adhérent de la CIP "conseille son client dans le strict intérêt de celui-ci, indépendamment de tout lien de subordination, économique ou juridique, pouvant entraver, aujourd'hui ou dans le futur, l'objectivité de ses préconisations". Une indépendance régulièrement contrôlée par les services de la chambre. Cet argu-

**Une commission qui n'est pas pour autant injustifiée, ni forcément antinomique avec l'intérêt du client, mais qui nécessite, dans ce cas, d'être transparente et portée à la connaissance de ce dernier.**

ment de l'indépendance est régulièrement mis en avant par ces professionnels, d'autant que cela représente une valeur ajoutée, notamment par rapport aux banques.

"La fidélité de l'être humain va vers celui qui le paie. Les conseillers qui sont payés par leurs clients sont loyaux vis-à-vis d'eux. Les vendeurs qui travaillent pour le compte des banques roulent avant tout pour leurs employeurs", souligne Jean-Pierre Diserens. Meyer Azogui, à la tête de Cyrus Conseils, confirme que le fait que cette profession soit autant réglementée est de nature à rassurer les clients: "Nous devons être en mesure de justifier, à tout moment, de l'existence d'un contrat

d'assurance nous couvrant contre les conséquences pécuniaires de notre responsabilité civile professionnelle. Par ailleurs, nous sommes totalement disponibles vis-à-vis de nos clients, avec lesquels nous pérennisons des relations basées sur la confiance et la proximité".

rémunération proposée lorsqu'ils souscrivent tel ou tel produit. Je préfère pour ma part sélectionner en direct les produits adaptés aux besoins de mon client". Malgré tout, certains partenaires ne veulent pas fournir de produits en direct et obligent de fait le CGPI à avoir recours à ces plateformes... Il n'est pas rare aussi que les fournisseurs de produits cherchent à motiver les conseillers en leur proposant des logiciels, des ordinateurs portables ou des voyages. Des procédés assez classiques qui se pratiquent d'ailleurs dans bien d'autres professions. Si les CIF sont censés signer une charte de déontologie et que leurs actions sont assez encadrées, les dérives restent toujours possibles.

"En ce qui me concerne, je préfère une rémunération sous forme d'honoraires, raconte Linda Brunet. Je prends un pourcentage sur les plus-values réalisées par mon client grâce à mes conseils. Cela me paraît plus juste. Présenter les grilles d'honoraires selon les opérations est mon mode de fonctionnement. L'indépendance étant le maître mot."

C'est d'ailleurs dans ce sens que pourraient bien évoluer les directives de l'Union européenne. En effet, le député européen Markus Ferber, chargé de proposer des amendements à la directive Mif 2 (Marchés d'instruments financiers), vient d'annoncer qu'il pourrait faire marche arrière sur le projet de suppression des rétrocessions et sur la notion de conseil sur base indépendante. Il ne serait plus question de supprimer les rétrocessions, mais les prestataires devront au préalable informer le client de leur existence. Les amendements à ce rapport doivent être présentés et discutés au mois de mai et le vote

### L'inflation législative Visibilité brouillée

Ces dernières années, les législateurs européens ont empilé les mesures pour tenter de réglementer le marché financier. Au risque de brouiller toute visibilité et de ne pas s'attaquer aux vrais problèmes...

Pour Jean-Pierre Diserens, de Fidurhone Gestion, il ne faut pas forcément plus de réglementation, mais une meilleure réglementation: "un régulateur n'a jamais protégé un investisseur ou évité une crise. Dans le cadre de la CIFA (Convention of Independent Financial Advisors), dont je suis secrétaire général, nous défendons la charte des droits de l'investisseur et portons aussi notre message au niveau des Nations Unies". La Fecif (Fédération européenne des conseils et intermédiaires financiers) joue également un rôle important en termes de lobbying. Fondée en 1999, elle a pour vocation de défendre les intérêts des intermédiaires financiers et de leurs clients. Vincent Derruder, président de cette structure, regrette que la réglementation n'évolue pas dans le bon sens: "la Commission européenne se trompe de cible. Une inflation de lois n'apportera pas de solution. Ce qu'il faut, c'est de la cohérence. Or, nous avons à faire à des hauts fonctionnaires, dont certains n'ont pas toujours de vision concernant ce qui se passe vraiment sur le terrain, sur le plan non pas théorique, mais purement pratique". Et de citer le plan de Volker Stein qui devait donner lieu à 6 directives, alors qu'on est déjà à 72! "Sans compter qu'elles ne sont pas appliquées partout de la même manière, puisqu'il y a autant d'interprétations que de pays européens", explique-t-il. En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment, il estime que le problème est plutôt celui de l'évasion fiscale, surtout dans des pays comme la France et l'Italie, où c'est un sport national. "De plus, cette loi se cache derrière l'antiterrorisme et ne dit pas son nom. Elle crée un climat de suspicion avec une intrusion dans la vie des gens. Elle a même donné lieu à une procédure de délation systématique, ce que je trouve assez choquant, alors qu'il suffirait que les procédures



"Ce qu'il faut, c'est de la cohérence." Vincent Derruder, FECIF.

fiscales soient mieux organisées". La directive concernant les marchés d'instruments financiers, baptisée MIF, est déterminante dans le cadre du Plan d'action des services financiers lancé par la Commission européenne au cours des années 2000. Très détaillé, ce texte est entré en application le 1er novembre 2007. L'objectif: modifier radicalement le paysage boursier paneuropéen et construire un marché de capitaux plus intégré, afin de générer de la croissance et renforcer sa compétitivité internationale, tout en améliorant la protection des investisseurs. Mais en réalité, ces mesures très compliquées ont souvent donné lieu à des imbroglios. Sans compter qu'elles affectent les relations entre les CIF et leurs clients. "Bientôt, ces derniers devront remplir un questionnaire lors de leur première rencontre avec leur CIF. Sur le principe, ce n'est pas forcément une mauvaise chose, mais la Commission européenne étant très dirigiste, il est probable que ce document soit trop rigide", estime Vincent Derruder.

A.W.

"Un régulateur n'a jamais protégé un investisseur ou évité une crise"

### Honoraires, intéressement au résultat, rétrocession ?

Indépendants? Oui mais. Ces dernières années, une polémique s'est installée sur le fait que les produits proposés par les CGPI pouvaient être en fonction des commissions proposées par les banques. La tentation étant alors grande de voir recommandé tel contrat d'assurance-vie ou tel investissement Scellier en fonction de la commission, et non plus de critères purement objectifs dans l'intérêt de leur client. Une commission qui n'est pas pour autant injustifiée, ni forcément antinomique avec l'intérêt du client, mais qui nécessite, dans ce cas, d'être transparente et portée à la connaissance de ce dernier. Linda Brunet, d'Equation Patrimoine, reconnaît que les CGPI sont très souvent courtisés par les plateformes qui leur sont dédiées: "certaines délivrent des produits et cherchent à nous appâter, notamment en proposant des commissions attractives. Il y a beaucoup de polémiques actuellement sur le mode de rémunération des CGPI, qui parfois se laissent influencer par l'une ou l'autre de ces plateformes, par l'importance de la

### 3 questions à... Guy Raymond Cohen président du comité organisateur du X<sup>e</sup> Forum de la Cifa<sup>(1)</sup>, membre du comité exécutif de la Cifa<sup>(2)</sup> et gérant d'Ingénierie sociale consultants

"La crise n'a pas, à cette heure, entraîné de catastrophe majeure pour les CIF"

#### Quelle est la spécificité du forum cette année ?

Compte tenu que nous sommes dans une année électorale, nous avons choisi d'organiser le programme autour des enjeux que cela représente pour le système financier international. Quelles sont, par exemple, les solutions des futurs dirigeants pour créer un système financier bénéfique? Il nous a paru intéressant de mettre en parallèle les pouvoirs financiers et poli-

tent plus l'accent sur les produits purement bancaires et moins sur les produits financiers.

#### Où en est la réglementation encadrant la profession des CIF ?

Elle concerne les professionnels, non PSI [prestataires de services d'investissement, n.d.r.], réalisant des missions de conseil financier à titre habituel, professionnel et personnalisé. Le CIF a été institué par la loi

#### "Les banques mettent plus l'accent sur les produits purement bancaires et moins sur les produits financiers"

tiques, pour comprendre notamment comment encadrer le pouvoir des agences de notation, ou encore quelles sont les perspectives d'avenir pour la zone euro.

#### Comment se porte la profession de CIF et quel a été l'impact de la crise ?

La crise étant longue, elle commence à peser mais n'a pas, à cette heure, entraîné de catastrophe majeure. On a noté un effet très négatif en 2008-2009, une très claire embellie en 2010, et nous attendons désormais les statistiques 2011. On observe toutefois une mortalité des entreprises notablement supérieure à la norme, mais pas encore au niveau de celle constatée lors des crises précédentes identifiées. En ce qui concerne les banques, j'ai remarqué une tentative de leur part pour développer davantage les services type "private". Par ailleurs, j'observe que les banques met-

de Sécurité Financière de 2003, complété et corrigé en septembre 2007 suite à la directive MIF1, puis dans la loi de Régulation Bancaire et Financière d'octobre 2010. L'AMF est l'autorité compétente, mais agréée des associations co-régulateurs CIF, en charge de la validation, de l'information, de la représentation et du contrôle des CIF. Un rapport de la Commission européenne doit être rendu le 30 mars 2012 sur les rémunérations des CIF. La commission sera-t-elle sur encours ou non? Le modèle français sera-t-il remis en cause? Le verdict est donc pour bientôt.

<sup>(1)</sup> Le Xe Forum International de la CIFA se tiendra du 25 au 27 avril 2012 à Monaco

<sup>(2)</sup> Convention of Independent Financial Advisors

A.W.